

IICA



PROGRAMME II
DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT
DE TECHNOLOGIE
Lignes d'action pour la coopération

Faint, illegible text, possibly a header or title.

00001388



IICA



Centro Interamericano de
Documentación e
Información Agrícola

26 OCT 1987

IICA — CIDIA



PROGRAMME II

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Lignes d'action pour la coopération

Direction Générale
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
San José, Costa Rica, 1986

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. LES ORIENTATIONS DU PLAN À MOYEN TERME 1987-1991	1
II. PROBLÈMES EN CAUSE EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX ANTILLES ..	4
III. OBJECTIF	10
IV. STRATÉGIE	11
V. RESSOURCES ET PROJETS EN COURS	24

PRÉSENTATION

Le Plan à moyen terme 1987-1991, approuvé par les pays membres à la troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, tenue à Mexico du 27 au 29 octobre 1986, confie aux programmes de l'IICA un rôle central dans l'action institutionnelle, en signalant que ceux-ci « constituent le principal instrument de mise en œuvre de la politique de concentration des efforts et de leadership technique que l'IICA adopte pour la période 1987-1991, et le cadre naturel pour délimiter les compétences de l'Institut et concerter les actions au niveau régional et national ».

De même, le plan en question établit une série de critères et de principes généraux régissant le fonctionnement des programmes et décrit ensuite dans les grandes lignes chacun des cinq programmes approuvés :

- Programme I :** Analyse et planification de la politique agricole
- Programme II :** Développement et transfert de technologie
- Programme III :** Organisation et administration du développement rural
- Programme IV :** Commercialisation et industrie agricole
- Programme V :** Santé animale et santé végétale.

Il convient, à partir des orientations générales tracées par le plan à moyen terme, d'élaborer un document propre à chaque programme qui précise de manière plus détaillée les orientations des actions à réaliser dans chaque cas et la stratégie qui les sous-tend. Et ce, pour permettre aux pays membres, aux pays donateurs actuels et éventuels, aux techniciens de l'Institut, aux organismes et aux personnes intéressées d'en avoir une vision plus ample et plus concrète.

Ces documents intitulés « Lignes d'action pour la coopération » font référence aux orientations générales du Plan à moyen terme, exposent les principaux problèmes auxquels se heurtent les objectifs et la stratégie opérationnelle, et dressent la liste des ressources humaines et financières disponibles pour la réalisation des actions proposées.

Martín E. Piñeiro
Directeur général

PROGRAMME II : DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

ORIENTATIONS POUR LA PÉRIODE 1987-1991

I. LES ORIENTATIONS DU PLAN À MOYEN TERME 1987-1991

Le Plan à moyen terme (PMP) 1987-1991 est le document par lequel les pays membres — par l'intermédiaire du Conseil interaméricain de l'agriculture — établissent les grandes lignes de l'action à réaliser par l'IICA au cours de la période visée, compte tenu des objectifs permanents de l'Institut et des questions prioritaires dans la région américaine.

Les « Lignes d'action pour la coopération » des cinq programmes définis dans ce plan doivent donc avoir pour cadre de référence les objectifs, la stratégie générale et les recommandations spécifiques visant les programmes prévus dans le plan à moyen terme pour cette même période.

1. Objectifs généraux

Les objectifs généraux fixés pour l'action de l'IICA consistent à « stimuler, encourager et soutenir les efforts des États membres : pour renforcer le développement du secteur agro-pastoral dont la double vocation en tant que facteur de croissance économique est de produire des denrées alimentaires aux fins de consommation intérieure et de constituer la principale source de devises ; pour accroître la modernisation et augmenter la productivité du secteur agro-pastoral ; et pour faire avancer le processus d'intégration régionale ».

Il est signalé par ailleurs qu'il faudra, à cette fin, « définir des stratégies de production, de commercialisation et de transformation des matières premières tendant à augmenter la mise en valeur de la production agro-pastorale, à relancer la participation et à servir la justice distributive », « favoriser l'incorporation de technologies afin de maintenir les avantages et la compétitivité, dans la plus grande équité en ce qui concerne la répartition des bienfaits et la conservation des ressources naturelles », et « encourager des actions communes qui favorisent l'utilisation optimale

des ressources disponibles ainsi que la complémentarité en matière de production et de commerce ».

2. Stratégie générale

Le plan à moyen terme, pour réaliser ses objectifs, présente une stratégie en quatre volets :

- a. Concentrer les efforts et le leadership technique dans un nombre restreint de domaines dont l'importance est vitale pour les pays membres.
- b. Accorder la priorité aux fonctions et aux formes d'action pour lesquelles l'Institut se trouve mieux placé que d'autres organismes en raison de ses antécédents.
- c. Adapter sa structure opérationnelle afin de compter, d'une part, sur une haute capacité technique concentrée dans les domaines visés par les programmes et, d'autre part, sur une organisation décentralisée et souple.
- d. Accroître la disponibilité des ressources extérieures et optimiser leur utilisation.

3. Principes régissant le fonctionnement des programmes

Le plan à moyen terme 1987-1991, dont les programmes constituent le principal instrument de concentration des efforts et de leadership technique ainsi que le cadre naturel pour la délimitation des compétences de l'IICA, établit pour ces mêmes programmes les règles de fonctionnement exposés ci-après :

- Concentrer les efforts dans un nombre restreint de domaines, choisis en fonction de leur importance, du rôle privilégié que peut jouer l'IICA, et de la portée des actions.
- Faire preuve de leadership technique et entreprendre des actions innovatrices en mettant sur pied un groupe technique présentant les plus grandes qualifications, qui fera des recherches, qui tiendra des réunions professionnelles et qui lancera

des publications utiles dérivées de ses travaux, en restant toujours ouvert à l'échange d'expériences avec les pays membres.

- Favoriser la mobilisation des ressources techniques nationales, en faisant davantage appel aux compétences techniques nationales dans le cadre de réseaux de coopération et d'échange réciproque.
- Mettre l'accent sur la complémentarité avec les autres organismes et centres internationaux, pour amener une plus grande efficacité et pour les rapprocher des pays de la région.
- Accorder la priorité à la préparation et à la mise en œuvre de projets multinationaux et d'autres actions de coopération qui font intervenir plusieurs pays membres, afin de trouver une solution globale à des problèmes communs.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le Plan à moyen terme prévoit une série de modifications organisationnelles visant les programmes :

- Diminution du nombre de programmes, de 10 à 5.
- Création de directions de programmes rattachées au bureau central, dotées d'une structure propre minimale et ayant des attributions plus grandes (tout spécialement dans l'administration des projets multinationaux), qui ont pour responsabilité d'assumer le leadership technique et de veiller à la qualité des actions réalisées dans le cadre du programme.
- Modification des procédures d'affectation des ressources humaines, visant à garantir la présence d'un personnel stable et exercé à la conception et à l'élaboration de projets, le personnel technique spécialisé étant provisoire et lié à la durée des projets spécifiques.

II. PROBLÈMES EN CAUSE EN AMÉRIQUE LATINE ET AUX ANTILLES

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la science et la technologie sont les principaux agents des changements économiques et sociaux. La capacité productrice d'un pays et sa compétitivité sur les marchés internationaux se mesurent avant tout d'après les innovations technologiques (qu'il s'agisse de ressources naturelles ou de politiques économiques). Dans tous les secteurs, il y a une foule d'exemples qui montrent comment le développement scientifique et technologique a contribué au développement économique, politique et social. Il suffit de mentionner le miracle économique japonais de l'après-guerre ou les succès retentissants de certains pays dans le domaine agricole, par exemple l'Inde qui, au début des années soixante, se trouvait en permanence au bord de la crise alimentaire et qui, aujourd'hui, grâce aux innovations technologiques, a des réserves de blé s'élevant à plus de 20 millions de tonnes.

L'Amérique latine et les Antilles ne sont pas restées à l'écart de cette évolution. Au cours des vingt-cinq dernières années, la situation relative au développement, au transfert et à l'utilisation de technologies agro-pastorales s'est grandement transformée, grâce à d'importants investissements axés sur le développement des infrastructures institutionnelles et sur la formation des ressources humaines. Ces efforts ne sont pas étrangers au fait que, pendant cette période, l'agriculture de la région a montré un certain dynamisme, qui s'est traduit par l'augmentation de la productivité et de la production de cultures importantes. Il est certain par ailleurs qu'il subsiste, à côté de ces résultats heureux, des situations où la production agro-pastorale n'a pas été en mesure de satisfaire à la demande de denrées alimentaires pour autoconsommation ou de produire des excédents destinés à l'exportation.

La région fait face aujourd'hui à une grave crise économique qui transformera en profondeur la société et le rôle des différents secteurs économiques. On s'aperçoit d'ores et déjà que le secteur agro-pastoral doit jouer un rôle actif s'il entend satisfaire à la demande de denrées alimentaires et contribuer à l'augmentation des exportations. Le passage à une agriculture hautement technicisée engage non seulement le secteur lui-même mais aussi la société toute entière.

De nouvelles technologies s'imposent, non seulement pour augmenter les rendements et élargir l'horizon agro-pastoral, mais aussi pour diversifier la production, pour disputer les nouveaux créneaux internationaux et pour satisfaire aux nouvelles habitudes de

consommation causées par les migrations et les augmentations de revenus survenues au cours des dernières décennies.

Les progrès de la science moderne, surtout dans le domaine de la biotechnologie, et les succès enregistrés ailleurs dans le monde — et même en Amérique latine et aux Antilles dans certaines situations précises —, permettent de penser que cette transformation technologique est réalisable.

Dans la plupart des pays, les infrastructures institutionnelles déjà en place peuvent appuyer les efforts qui doivent être faits. Il s'agit le plus souvent d'un ensemble d'instituts de recherches et, dans certains cas, de transfert de technologie, qui sont décentralisés et qui ont une administration autonome; ils ont été créés à compter des années 50 dans le but d'accélérer le processus de développement et de transfert de technologie et de faciliter leur articulation avec les différents secteurs de production. De même, pendant cette période, des efforts importants ont été déployés pour développer les ressources humaines en vue de la recherche et du transfert de technologie. Et ce, par le biais de vastes programmes de formation à l'étranger ainsi que par la mise au point de programmes de troisième cycle en sciences agricoles dans la région même.

Dans le même temps, il s'est produit, à l'échelle nationale et internationale, dans les secteurs public et privé, une série de nouveaux développements d'ordre institutionnel qui viennent renforcer la possibilité d'installer, dans la région, la base technologique nécessaire à un développement agricole soutenu. Allusion est faite entre autres à la participation grandissante du secteur privé aux activités de développement et de transfert de technologie, aux mécanismes de coopération horizontale et de transfert de technologie entre les pays, notamment le programme PROCISUR, le PCCMCA et le PRECODEPA, ainsi que les centres internationaux de CGIAR installés dans la région (CIMMYT, CIAT et CIP) et les organismes à caractère régional tels que le CATIE et le CARDI.

Cette infrastructure institutionnelle considérable fait face à une série de problèmes qui freinent considérablement sa productivité et sa contribution au développement agricole et au mieux-être rural des pays de la région. Les principales difficultés sont exposées ci-après.

a) Difficultés d'articulation de la politique technologique

Dans de nombreux cas, il est malaisé d'articuler la politique technologique aux autres volets de la politique agricole. Ce qui explique que les efforts de recherche

ne se sont pas inspirés d'une échelle de priorités clairement définie et que les activités ont semblé se détacher des objectifs de développement, en se concentrant principalement sur des problèmes ayant peu d'impact sur la production agricole. Dans certains cas, les recherches étaient axées sur les problèmes technologiques, mais elles n'étaient pas suivies de mesures intéressant d'autres aspects de la politique agro-pastorale, par exemple prix, crédits et moyens de production, ce qui a considérablement limité les possibilités de développer et de diffuser rapidement les nouvelles technologies.

b) Évolution des bases scientifiques de la technologie agro-pastorale

Au cours de la dernière décennie, des progrès importants ont été réalisés dans le domaine scientifique, en particulier en ce qui a trait à la biotechnologie. Ces progrès ont bouleversé les bases scientifiques du processus de développement de la technologie agro-pastorale et, en fait, ont fait tomber en désuétude une bonne partie des infrastructures existantes consacrées à la recherche, surtout en ce qui concerne les ressources humaines et les mécanismes d'échange de connaissances scientifiques de base. Dans le même temps, ces tendances agrandissent le fossé entre les pays développés et les pays moins développés, ce qui se répercute bien entendu sur la compétitivité de ces derniers sur les marchés internationaux. En raison de l'apparition de ces nouvelles possibilités et de leur éventuel impact sur l'aptitude des institutions technologiques à fournir les technologies nécessaires au développement agricole et à la croissance économique, il convient de définir une stratégie claire qui permettra d'incorporer rapidement et efficacement ces nouvelles approches et méthodes de travail dans les efforts de développement de technologie dans la région.

c) Changements institutionnels et désalignement organisationnel

La structure organisationnelle mise au point à compter du milieu des années 50 a certes servi à mobiliser les premiers efforts de développement et de transfert de technologie. Elle est toutefois tombée progressivement en désuétude en raison des changements dans la structure de production du secteur privé et des nouveaux développements institutionnels tels que la participation grandissante du secteur privé aux activités de développement et de transfert de technologie et l'action des centres internationaux, et en raison aussi des progrès scientifiques

mentionnés ci-dessus. Ces transformations exigent, outre l'établissement de nouveaux rapports entre les activités de développement et la recherche de base, la redéfinition du rôle de l'État et des institutions publiques à l'égard du secteur privé et des centres internationaux. Outre ces problèmes d'ordre organisationnel, il y a des lacunes dans l'administration institutionnelle, qui découlent principalement de la complexité toujours plus grande des processus de développement et de transfert de technologie.

Cette complexité tient non seulement aux aspects scientifiques proprement dits mais aussi à la nécessité de diversifier et de réviser les objectifs de recherche et les méthodologies servant au transfert de technologie, afin de mieux répondre aux exigences précises des différents usagers du système technologique.

- d) Insuffisance des ressources budgétaires et affaiblissement de la compétence des ressources humaines

Depuis le début des années soixante jusqu'au milieu des années soixante-dix, les ressources budgétaires et humaines affectées au développement et au transfert de technologie ont augmenté rapidement. La situation s'est renversée au cours des dernières années. En effet, l'importance des ressources affectées à ces activités a stagné, voire diminué en termes absolus dans certains cas. L'incidence négative de ce problème, déjà grande, a été amplifiée au cours de la dernière décennie par une diminution marquée des possibilités de formation au niveau du troisième cycle, qui rend difficile le recyclage du personnel migrant. Cet état de choses est attribuable, en partie, à une forte diminution des ressources affectées aux bourses d'études à l'étranger et aussi à la crise qu'ont traversée les programmes d'études de troisième cycle créés pendant les années soixante.

- e) Désarticulation entre la recherche et l'enseignement

Dans la majorité des pays, la recherche et le transfert de technologie sont presque complètement séparés de l'enseignement supérieur et du troisième cycle. Cette désarticulation est venue aggraver les problèmes de ressources humaines déjà mentionnés. En outre, la complémentarité naturelle entre la recherche et l'enseignement en général, au niveau du troisième cycle surtout, n'est pas mise à profit.

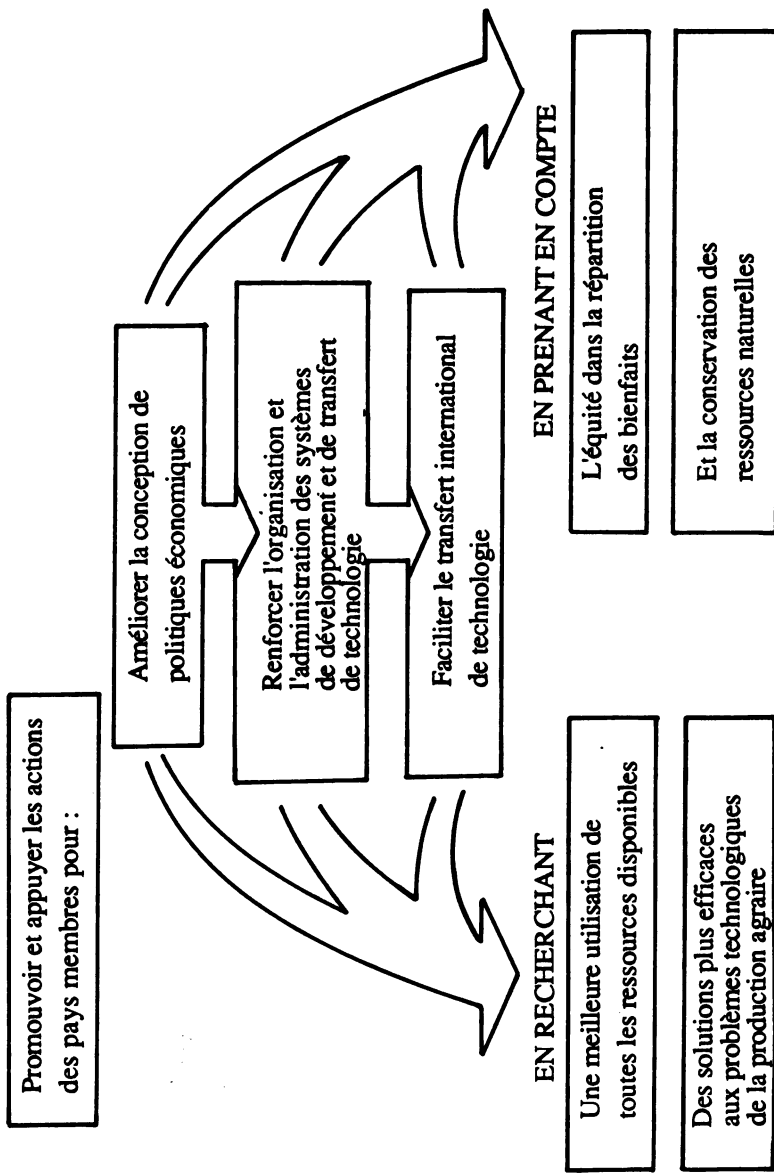
f) Imbrication insuffisante des activités de recherche et du transfert de technologie

Dans de nombreux cas, la recherche et le transfert de technologie relèvent d'organismes différents; parfois, il y a absence totale de mécanismes de transfert proprement dits. Il est difficile, dans ces conditions, de cerner les problèmes des producteurs et d'offrir une technologie qui réponde aux besoins précis des divers secteurs de production. Cette situation est attribuable, entre autres, à l'absence de mécanismes de planification permettant de faire participer réellement les producteurs aux décisions concernant le champ des recherches et le genre de technologie à transférer.

g) Le problème des petits pays

Le principal problème des petits pays en matière de recherche et de transfert de technologie, c'est l'éventuel écart entre leurs besoins en développement technologique et les ressources qu'ils peuvent affecter à ces activités. Ces deux éléments sont liés entre eux, quoique de manière indirecte. S'il est vrai que les besoins technologiques d'un pays dépendent de son importance et de la gamme de ses produits, les différences entre les pays ne sont pas grandes toutefois. Au contraire, les possibilités de financement et la rentabilité des efforts se mesurent à l'importance économique de la production, facteur capital dans nombre de pays désireux de faire les investissements qui s'imposent pour mettre en place une infrastructure servant à la recherche et au transfert de technologie.

FIG. 1. BUTS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE



III. OBJECTIFS

La situation décrite ci-dessus se résume à une mosaïque de possibilités et de problèmes. Les possibilités existent parce que l'infrastructure et l'expérience des pays d'Amérique latine et des Antilles leur permettent d'envisager le développement des nouvelles technologies nécessaires à la transformation de l'agriculture dans la région. Les problèmes existent parce qu'il y a une foule d'insuffisances venant freiner la productivité et l'efficacité. Dans cette optique, les activités de l'IICA consistent à coopérer avec les pays membres pour éliminer ces problèmes et ces contraintes, de manière à pouvoir tirer le maximum des possibilités et des ressources existantes.

Dans ce contexte, le Programme de développement et de transfert de technologie a pour **objectif général** d'encourager et d'appuyer les actions des pays membres qui cherchent à améliorer la conception de leurs politiques technologiques, à renforcer l'organisation et l'administration de leurs systèmes de développement et de transfert de technologie et à faciliter ce transfert à l'échelle internationale. Il cherche à mieux utiliser toutes les ressources disponibles et à trouver des solutions plus efficaces aux problèmes technologiques de la production agro-pastorale, et ce, dans la plus grande équité en ce qui concerne la répartition des bienfaits et la conservation des ressources naturelles.

En voici les objectifs spécifiques :

1. Contribuer et servir d'appui à la conception et à la mise en œuvre de politiques permettant de mettre la technologie au service entier du développement agricole et de la croissance économique des pays de la région.
2. Contribuer et servir d'appui à la conception et à l'implantation de mécanismes d'articulation entre le secteur public et le secteur privé, afin d'utiliser au maximum les capacités scientifiques et technologiques qui existent dans chaque pays.
3. Chercher à aménager des structures organisationnelles de développement et de transfert de technologie qui facilitent l'exploitation des nouveaux progrès scientifiques et qui tiennent compte des caractéristiques, des possibilités et des besoins de chaque pays.

4. Contribuer et donner un encouragement à la conception et à l'aménagement, par les institutions technologiques de la région, de mécanismes servant à la planification, à la programmation, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des activités de développement et de transfert de technologie, afin d'optimiser l'utilisation de toutes les ressources publiques et privées qui existent à l'échelle nationale et internationale pour ce genre d'activité.
5. Favoriser le renforcement de la capacité de la région à former des ressources humaines spécialisées dans la recherche agro-pastorale, en incitant dans le même temps à une plus grande participation de l'université aux activités de développement et de transfert de technologie.
6. Stimuler et encourager la conception et la mise en œuvre, dans le domaine de la recherche agro-pastorale, de mécanismes de coopération réciproque entre les pays de la région, en vue d'une plus grande complémentarité et d'une meilleure utilisation des ressources disponibles dans chaque pays.
7. Appuyer, de concert avec d'autres unités opérationnelles de l'IICA, les systèmes nationaux de développement et de transfert de technologie qui préparent et administrent des projets d'investissement visant à une meilleure et plus grande utilisation des ressources disponibles.

IV. STRATÉGIE

1. Généralités

Pour réaliser ses activités, le Programme, dans le cadre de la stratégie définie par le plan à moyen terme 1987-1991, s'inspirera des critères opérationnels généraux exposés ci-après :

- a) **Utilisation maximale des ressources dont disposent les institutions et de leur situation privilégiée**

Bien que le Programme de développement et de transfert de technologie regroupe la majorité des ressources humaines et budgétaires de l'IICA, celles-ci

ne représentent qu'une partie infime des capacités de recherche et de transfert de technologie qui existent dans la région. En effet, en chiffres, les ressources budgétaires affectées au Programme II pour 1987 représentent moins de 0,4 % de l'ensemble des budgets actuels des Instituts nationaux de recherche agraire dans la région. Cela signifie que la stratégie visant à appuyer directement les activités de recherche et/ou les programmes spécifiques de transfert de technologie aura nécessairement une portée limitée et ne sera pas très rentable.

Dans ces circonstances, et vu le caractère multinational du programme de coopération technique de l'IICA, lequel a pour principe général d'encourager des actions visant à mieux utiliser les ressources disponibles, le programme consacrera ses efforts à la mise sur pied de projets et d'activités susceptibles d'avoir un grand impact, dans les domaines où une contribution technique distincte est possible ou alors dans les domaines où les pays membres sont incapables de se développer ou éprouvent des difficultés à cet égard.

Dans ce contexte, le programme entend mettre l'accent sur l'appui direct aux activités de recherche physico-biologique et aux programmes spécifiques de transfert de technologie, pour favoriser des actions visant à améliorer la capacité de prendre des décisions, d'organiser et d'administrer les ressources à la disposition de chaque pays pour ces activités. Il accordera aussi la priorité à la réalisation de projets à caractère multinational et d'actions à l'échelle nationale qui sont susceptibles d'être reproduits dans d'autres pays.

Cette réorientation des actions du programme en ce qui concerne la recherche physico-biologique proprement dite s'inscrit dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), lequel, en tant que centre spécialisé dans la recherche et l'enseignement dont le programme est réalisé en association avec l'IICA, a les capacités techniques et institutionnelles nécessaires pour offrir son appui dans ces domaines, particulièrement en Amérique centrale, au Panamá et en République Dominicaine, qui constituent sa sphère d'influence immédiate.

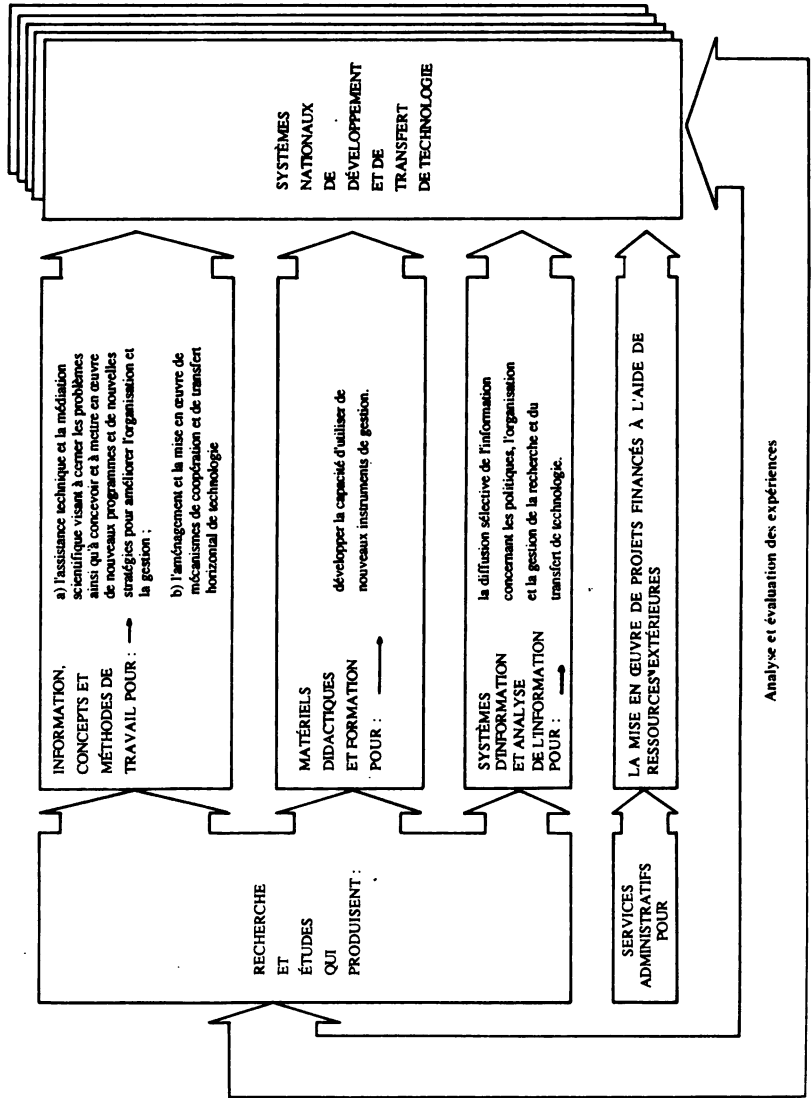
b) Intégration des activités

Pour réaliser cet objectif général qui consiste à favoriser et à appuyer les actions des pays visant à améliorer la conception de leurs politiques technologiques, à

renforcer l'organisation et l'administration de leurs systèmes de développement et de transfert de technologie et à faciliter le transfert de cette technologie sur le plan international, le programme compte utiliser, de manière intégrée, cinq instruments d'action : recherche et études, assistance technique, médiation technico-scientifique, formation et diffusion sélective de l'information. Dans ce cadre, les activités de recherche et les études jouent un double rôle : servir de base conceptuelle et méthodologique à l'assistance technique et à la formation, et constituer des mécanismes de contrôle en retour. Cela se fera grâce à l'évaluation d'actions spécifiques destinées à améliorer les politiques ainsi qu'à l'organisation et à la gestion des systèmes nationaux de développement et de transfert de technologie.

L'assistance technique, la médiation technico-scientifique et la formation constituent les principaux instruments d'action directe qui conviennent à des situations spécifiques, qu'il s'agisse de renforcer les institutions ou de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'investissement ; la diffusion sélective de l'information, elle, permettra de suivre et de compléter les actions de coopération technique dans les domaines visés par le programme.

FIG. 2. SCHEMA REPRESENTANT L'INTEGRATION DES ACTIVITES DANS LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE



c) Mobilisation de l'ensemble des capacités techniques disponibles dans la région

Les ressources techniques de l'IICA peuvent difficilement, à elles seules, répondre aux impératifs de la coopération technique en ce qui concerne la définition de politiques, l'organisation et la gestion de la recherche et du transfert de technologie. Par ailleurs, il existe dans la région, tant au sein des institutions vouées au développement et au transfert de technologie que dans les universités et les centres de recherche publics et privés, une foule de capacités techniques et une grande expérience qu'il convient de mettre au service de l'ensemble de la région. À cette fin, il faut aménager des mécanismes qui permettent de mobiliser ces ressources sans pour autant affaiblir les institutions qui les abritent. Dans cette optique, le programme entend mettre sur pied une structure de rapports semi-permanents entre les spécialistes de l'IICA et ceux des institutions nationales voués aux domaines désignés prioritaires, afin de les lier non seulement aux activités de recherche et aux études mais aussi à l'assistance technique et à la formation dans le cadre de projets spécifiques de coopération technique. On compte par là faciliter l'échange d'expériences, qui permettra de découpler la portée des activités et de réduire progressivement les besoins en assistance technique extérieure. Et ce, au bénéfice de toutes les institutions participantes, les unes profitant de l'aide qu'elles reçoivent pour résoudre leurs problèmes d'organisation et de gestion, les autres faisant prendre à leurs spécialistes une précieuse expérience hors du pays. Le rôle de l'IICA consiste à organiser les programmes de travail en fonction de projets nationaux bien précis et d'assurer l'échange permanent d'idées et de méthodes entre les différents spécialistes et/ou les institutions participantes.

d) Complémentarité d'efforts avec d'autres organismes de coopération technique et scientifique qui œuvrent dans la région

Les organismes, situés dans la région ou qui, de l'extérieur, réalisent des activités dans la région, sont nombreux qui ont pour objectif principal de favoriser et d'appuyer certains aspects du développement et du transfert de technologie à l'échelle nationale. À leur égard, le programme aura pour politique de compléter les actions, par le biais de projets communs ou en accordant un appui logistique et/ou administratif permettant aux pays membres de tirer le

maximum des ces organismes. C'est le cas notamment des centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif de recherche agricole internationale (CGIAR), parmi lesquels le CIMMYT, le CIAT, le CIP et l'ISNAR représentent d'importantes ressources pour les systèmes nationaux de recherche et de transfert de technologie dans la région. À l'échelle globale du CGIAR, l'IICA entend continuer de contribuer activement au maintien du volume des ressources destinées à des activités réalisées dans la région et à un meilleur alignement de ces ressources sur les problèmes et les besoins des pays membres. À une échelle plus spécifique, notamment en ce qui concerne le CIMMYT, le CIAT et le CIT, qui sont des organismes voués principalement à des activités de recherche physico-biologique, l'action de l'IICA consistera essentiellement à faciliter l'aménagement de mécanismes venant assurer le transfert efficace, aux programmes nationaux de recherche, de la technologie produite par ces centres dans les domaines qui correspondent à ses mandats bien précis. Dans le cas de l'ISNAR, qui est un organisme se consacrant à la coopération en matière de politiques, d'organisation et de gestion des systèmes nationaux de recherche, le programme cherchera à amener des efforts concertés visant à mieux exploiter les avantages techniques et organisationnels que présente chacun des organismes.

Les associations scientifiques et professionnelles qui relèvent du domaine agropastoral ou de domaines connexes, constituent un second groupe d'institutions. Ces organisations, avec lesquelles l'IICA a entretenu des rapports étroits, allant même jusqu'à participer à leur création dans certains cas, constituent la pièce maîtresse de l'amélioration des ressources humaines servant au développement et au transfert de technologie ainsi qu'à la promotion de la coopération technique et du transfert de technologie sur le plan international. Elles constituent également un forum important pour la discussion de certains aspects liés aux politiques, à l'organisation et à la gestion des systèmes nationaux de recherche et de transfert de technologie. Cela étant, le programme encouragera l'action de ces organisations, tant sous forme de financement direct visant le développement de leurs activités permanentes que par le biais de la structure opérationnelle de l'IICA en vue du développement de leurs fonctions administratives. Vu la grande convergence entre les objectifs de ce groupe d'institutions et les buts du programme, la Section Amérique latine et Antilles de la Fédération internationale des institutions de recherche agricole pour le développement (IFARD-LAC) recevra une assistance spéciale qui prendra la forme d'un appui financier,

logistique et administratif au Secrétariat exécutif. Cette politique de collaboration et de complémentarité vise à créer une ambiance plus propice à la coopération horizontale ainsi qu'à la mise sur pied et à l'institutionnalisation de forums consacrés à la discussion et à la recherche en commun de solutions aux problèmes qu'affrontent les systèmes nationaux de recherche et de transfert de technologie.

e) Échelle de priorités pour l'utilisation des ressources

Étant donné l'ampleur et la diversité des problèmes qui se posent ainsi que les limites des ressources ordinaires, le programme consacrera ses ressources propres, en priorité :

- i. Aux activités destinées à développer, à renforcer et à mettre à jour la capacité de l'IICA à offrir une coopération technique en ce qui concerne les politiques, l'organisation et la gestion de la recherche et du transfert de technologie. Il s'agit ici principalement de recherches et d'études axées sur l'élaboration de concepts et de méthodes de travail, sur la formation et le recyclage du personnel technique du programme ainsi que sur la structuration des mécanismes de base permettant de mobiliser et d'exploiter les capacités techniques qui existent d'ores et déjà dans les pays membres.
- ii. À la réalisation de projets pour lesquels des ressources extérieures ont déjà été engagées — qu'elles soient d'origine nationale ou qu'elles proviennent d'autres organismes de coopération technique et/ou financière — ou le seront en toute probabilité. Conformément aux critères déjà exposés, l'accent sera mis sur les perspectives multinationales et sur les actions à l'échelle nationale qui sont susceptibles d'être utiles à d'autres pays. Pour la sélection des projets réalisés à l'échelle nationale, la volonté politique, déjà manifestée, d'adapter les politiques et/ou l'organisation des systèmes nationaux de recherche et de transfert de technologie constituera, par son ampleur, un critère fondamental qui présidera à l'affectation des ressources.

2. Domaines où se concentreront les actions

Étant donné les problèmes qui viennent d'être décrits et les grandes lignes de l'action de l'IICA au cours de la période 1987-1991, le programme de développement et de transfert de technologie entend concentrer ses efforts sur les cinq domaines d'activité suivants :

a) Élaboration de la politique technologique

En ce qui concerne la politique technologique, le programme mettra l'accent sur la discussion de thèmes liés au rôle de la technologie dans le développement économique et aura pour point de mire les problèmes concernant l'affectation des ressources aux recherches et au transfert de technologie. Il s'agira d'intégrer davantage, et mieux, les activités du secteur public et du secteur privé dans le domaine du développement et du transfert de technologie, d'harmoniser les aspects scientifiques et technologiques avec les autres volets des politiques agricoles et, plus particulièrement, des politiques qui intéressent la production et la distribution des moyens de production technologiques, de concevoir des stratégies, des instruments et des mécanismes afin de mieux articuler les éléments technologiques et agro-pastoraux aux systèmes scientifiques et technologiques nationaux de manière que les nouvelles découvertes scientifiques servent à faire progresser la production agro-pastorale des pays de la région. À cet égard, le programme prévoit les activités suivantes :

- i. Réaliser des études et des recherches visant à produire des informations utiles à la compréhension des questions et des problèmes qui se posent.
- ii. À la lumière de cette information, réaliser dans les pays membres une activité conseil visant à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes, d'instruments et de politiques qui s'accordent aux caractéristiques, à la situation des ressources et aux besoins de chaque pays en matière de développement et de transfert de technologie.

b) Organisation et gestion des systèmes et des institutions nationales de développement et de transfert de technologie

En ce qui a trait à l'organisation et à la gestion des activités de développement et de transfert de technologie, le programme sera axé sur les activités suivantes :

- i. Étudier et évaluer les structures actuelles à la lumière des nouveaux développements scientifiques et institutionnels et de leur éventuel impact, et fournir, au besoin, un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de processus spécifiques de réorganisation.
- ii. Renforcer sur le plan organisationnel et administratif les systèmes nationaux de recherche et de transfert de technologie.

Dans ce domaine, les efforts seront axés sur la mise au point de nouvelles approches et méthodes de travail intéressant des aspects clés du processus administratif, par exemple les mécanismes de planification et de programmation, les plans de gestion des ressources humaines, le suivi et l'évaluation, ainsi que l'organisation d'activités de formation s'adressant aux cadres des systèmes nationaux de recherches et de transfert de technologie. Ces activités de formation seront réalisées dans le contexte d'un plan visant, à moyen terme, à institutionnaliser la formation en administration de la recherche et du transfert de technologie au sein des universités et des écoles supérieures ou autres institutions vouées au développement des ressources humaines, que ce soit dans le domaine des sciences agricoles ou dans le domaine de l'administration.

c) Mise en œuvre et/ou renforcement des programmes de formation des ressources humaines

À l'heure actuelle, la formation des compétences de premier ordre nécessaires aux systèmes nationaux de recherches et de transfert de technologie est assurée dans une large mesure par des centres situés hors de la région. Vu les problèmes de financement qu'ont la plupart des pays membres et l'augmentation constante des frais de formation à l'extérieur de la région, il convient de fournir des efforts concrets pour augmenter la participation des écoles supérieures de la région à la formation du personnel destiné aux institutions nationales de développement et

de transfert de technologie, tant publiques que privées. À cette fin, le programme prévoit les activités suivantes :

- i. Collaborer avec les systèmes et les institutions nationales de recherche et de transfert de technologie à l'élaboration de plans de développement des ressources humaines.
- ii. Collaborer avec les universités et d'autres organismes de formation en ce qui a trait aux programmes d'études.
- iii. Encourager la mise au point et l'implantation de mécanismes qui facilitent l'articulation des recherches avec l'enseignement de troisième cycle.

d) Coopération et coordination internationale des recherches et du transfert de technologie

L'expérience accumulée dans la région montre que les réseaux d'échange d'informations, de transfert de technologie et de coordination internationale des activités de recherche spécifiques constituent un mécanisme efficace pour tirer un meilleur profit des ressources disponibles. Cela est encore plus vrai dans le cas des pays les plus petits, qui sont incapables de combler eux-mêmes tous leurs besoins technologiques. Les programmes tels que le PCCMCA, PRECODEPA, REDINA et PROCISUR, viennent confirmer de façon éloquente l'utilité et les possibilités de ces mécanismes. Cependant, pour fonctionner à plein régime, ces programmes doivent recevoir un financement adéquat et, pour revêtir un caractère international, compter sur un soutien administratif adapté à leurs caractéristiques. Dans cette perspective, le programme prévoit de collaborer avec les pays membres au moyen des activités suivantes :

- i. Indiquer les domaines et les possibilités de coopération et d'échange d'informations.
- ii. Rechercher et obtenir les ressources financières nécessaires.
- iii. Mettre au point et implanter les mécanismes institutionnels et administratifs nécessaires à la coopération et aux échanges.

Au cours de la période 1987-1991, le programme PROCISUR se poursuivra, le projet PROCIANDINO sera lancé et les activités destinées à définir des mécanismes semblables pour les pays d'Amérique centrale et des Antilles commenceront. L'accent sera également mis sur le soutien administratif aux réseaux de recherche déjà établis, tels que REDINA, PCCMA et RISPAL.

e) **Élaboration et réalisation de projets d'investissement**

La mise au point et la consolidation d'un système de recherches et de transfert de technologie passent entre autres par un financement adéquat. Vu la nature et la grande rentabilité des investissements dans ce domaine, les institutions bilatérales et internationales de financement sont grandement intéressées à aider les pays membres à renforcer leurs systèmes de développement et de transfert de technologie. Pour que cet intérêt se traduise par des programmes concrets et productifs, il faut des projets spécifiques, et des compétences administratives pour les réaliser. Pour faciliter la tâche des pays membres qui cherchent à profiter de ces possibilités de financement, le programme comportera les activités suivantes :

- i. Soutenir les institutions nationales en quête de fonds.
- ii. Collaborer avec le Centre de projets d'investissement (CEPI) à l'élaboration et à la formulation de projets.
- iii. À la demande des pays, participer à l'administration d'autres projets.

3. **Structure opérationnelle**

Les actions du programme prennent la forme d'activités réalisées par la Direction du programme et par les bureaux de l'IICA dans les pays membres. D'une manière générale, la Direction du programme est chargée de l'orientation de toutes les activités de l'IICA liées au développement et au transfert de technologie, de leur réalisation à l'échelle multinationale et de la coordination avec les activités des autres programmes de

l'Institut. Les bureaux nationaux, eux, sont directement responsables des actions de coopération technique sur le territoire national qui est le leur.

Dans ce cadre, la Direction du programme axera ses efforts et ses ressources sur :

- i. le développement conceptuel et la mise à jour constante des capacités techniques de l'Institut en ce qui concerne les domaines de concentration du programme ;**
- ii. l'analyse et l'approbation, dans le cadre du système de programmation, de tous les projets à réaliser dans le domaine du développement et du transfert de technologie, ainsi que la mise en œuvre de projets nationaux qui correspondent aux domaines de concentration du programme.**

De leur côté, les bureaux nationaux auront pour tâches :

- i. l'élaboration et la mise en œuvre de projets nationaux de coopération technique dans les domaines de concentration du programme II ;**
- ii. le soutien logistique et le suivi administratif des volets nationaux des projets multinationaux qui s'inscrivent dans le programme ; et**
- iii. la conception, la préparation et la mise en œuvre de projets de services liés aux systèmes nationaux de développement et de transfert de technologie.**

En ce qui concerne les projets spécifiques, les interactions entre les deux niveaux opérationnels se concrétiseront par l'entremise des systèmes de programmation, de suivi et d'évaluation, lesquels, par leur structure et leurs procédures, reflètent les diverses responsabilités de chaque unité opérationnelle et la nécessité d'assurer la convergence entre les objectifs des projets et les lignes d'action du programme tracées par le Plan à moyen terme 1987-1991. Le tableau n° 1 résume par type de projet les responsabilités et les interactions entre la Direction du programme et les bureaux nationaux en ce qui a trait à l'initiative et à la responsabilité technique et budgétaire.

TABLEAU N°1
RÉSUMÉ DES RESPONSABILITÉS ET DES INTERACTIONS
ENTRE LA DIRECTION DU PROGRAMME ET LES BUREAUX NATIONAUX
SELON LE TYPE DE PROJET
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

TYPE DE PROJET	INITIATIVE ET NIVEAU DE RESPONSABILITÉ TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE	RESPONSABILITÉ BUDGÉTAIRE
1. PROJETS RELEVANT DE LA DIRECTION DU PROGRAMME ET PROJETS MULTINATIONAUX QUI LUI SONT CONFÉÉS	<p><u>DIRECTION DU PROGRAMME.</u> Elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre générale du projet.</p> <p><u>BUREAU NATIONAL.</u> Il accorde son soutien logistique et il supervise sur le plan administratif l'exécution des volets nationaux.</p>	<p>Activités réalisées à l'aide de ressources budgétaires sous la responsabilité de la Direction du programme.</p>
2. PROJETS NATIONAUX S'INSCRIVANT DANS LES DOMAINES DE CONCENTRATION DU PROGRAMME	<p><u>DIRECTION DU PROGRAMME.</u> Elle participe à l'approbation et à l'évaluation du projet ; elle accorde son appui technique selon la priorité thématique et la disponibilité des ressources.</p>	<p>Activités réalisées à l'aide de ressources sous la responsabilité du bureau national.</p>
3. PROJETS DE SERVICES ADMINISTRATIFS	<p><u>DIRECTION DU PROGRAMME.</u> Elle participe à l'approbation du projet ; elle accorde son appui et participe directement à la conception et aux négociations.</p> <p><u>BUREAU NATIONAL.</u> Il est chargé de concevoir le projet ainsi que d'élaborer et de négocier les instruments techniques et juridiques nécessaires à sa mise en œuvre.</p>	<p>Activités réalisées à l'aide de ressources budgétaires extérieures sous la responsabilité du bureau national.</p>

V. RESSOURCES ET PROJETS EN COURS

Pour la période 1987-1989, le programme a 64 projets en cours, auxquels il faut ajouter 6 projets dont les ressources font l'objet de négociations. Sur ce total, 11 projets sont à caractère multinational et 53 sont des projets nationaux, dont 16 correspondent à la zone 1 (Centre), 8 à la zone 2 (Antilles), 14 à la zone 3 (Pays andins) et 15 à la zone 4 (Sud). Les ressources budgétaires affectées au programme se montent à 9,358 millions de dollars en 1988 et à 9,015 millions de dollars en 1989 ; il s'agit, pour 30 p. 100 environ, de ressources tirées des quotes-parts, et, pour 70 p. 100, de ressources extérieures. Le tableau n° 2 dresse une liste complète des projets en cours de réalisation ou faisant l'objet de négociations, répertoriés selon l'unité opérationnelle chargée de leur mise en œuvre. Le tableau n° 3 présente, lui, une liste du personnel technique affecté aux projets du programme au 31 mai 1987.

TABLEAU N° 2.
PROGRAMME II : DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
RESSOURCES (EN MILLIERS DE DOLLARS US)

TITRE DE L'INSTRUMENT

ORD. EXT. TOTAL

A. PROJETS EN COURS

1. PROJETS DE LA DIRECTION DU PROGRAMME

ACTIVITÉS DE CONDUITE ET DE PROMOTION DES PROJETS DU PROGRAMME II

APPUI À LA DÉFINITION DE POLITIQUES ET À L'ORGANISATION DE SYSTÈMES DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE *

FORMATION EN ADMINISTRATION ET GESTION DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE *

SYSTÈME D'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES POLITIQUES, L'ORGANISATION ET LA GESTION DE LA RECHERCHE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE *

APPUI AUX ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES *

APPUI À LA SECTION LATINO-AMÉRICAINNE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYSTÈMES D'INFORMATION AGRO-PASTORALE (IFARD) *

2. PROJETS MULTINATIONAUX AFFECTÉS AU PROGRAMME

PROGRAMME COOPÉRATIF DE RECHERCHE AGRICOLE POUR LA SOUS-RÉGION ANDINE (PROCIANDINO) - ÉQUATEUR -

PROGRAMME COOPÉRATIF DE RECHERCHE AGRICOLE DU CÔNE SUD (IICA/BID/PROCISUR) - URUGUAY -

RÉSEAU DE RECHERCHE SUR LES SYSTÈMES DE PRODUCTION ANIMALE D'AMÉRIQUE LATINE (RISPAL)

APPUI À L'ORGANISATION ET À LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DES ANTILLES - SAINTE-LUCIE - *

UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES DES TROPIQUES HUMIDES DES PAYS AMAZONIENS (IICA/TROPIQUES/BRÉSIL) *

3. PROJETS NATIONAUX

ZONE 1 - CENTRE

COSTA RICA	SERVICES DE COOPÉRATION TECHNIQUE DESTINÉS AU PROGRAMME D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ AGRO-PASTORALE
COSTA RICA	APPUI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF AU PROGRAMME DE ZONAGE AGRO-PASTORAL RÉALISÉ PAR SEPSA
COSTA RICA	ÉTUDE SUR L'AMÉLIORATION DE LA TECHNOLOGIE D'ALIMENTATION DU BÉTAIL LAITIER PAR L'EMPLOI DE FOURRAGES DE COUPE
GUATEMALA	AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION BOVINE À DOUBLE FIN AU GUATEMALA
GUATEMALA	APPUI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION AGRICOLE (CEDIA) DE LA FACULTÉ D'AGRONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE SAN CARLOS
HONDURAS	PROJET DE COOPÉRATION ENTRE L'IICA ET LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI) VISANT À INTRODUIRE ET À DIFFUSER DANS LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES ANTILLES L'UTILISATION DES BASES DE DONNÉES DES SYSTÈMES AGRINTER ET AGRIS/CRDI.
HONDURAS	RENFORCEMENT DU PROGRAMME DE RECHERCHES ET DE DIFFUSION AGRO-PASTORALE DU SECÉTARIAT AUX RESSOURCES NATURELLES *
NICARAGUA	APPUI AU RÉSEAU D'INFORMATION AGRO-PASTORALE DU NICARAGUA
NICARAGUA	APPUI AU MIDINRA POUR L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AGRICOLE *
NICARAGUA	APPUI AU MIDINRA DANS LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES CULTURES AGRICOLES NON TRADITIONNELLES *
PANAMÁ	APPUI À LA DIRECTION NATIONALE DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES
PANAMÁ	APPUI AUX PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AGRO-PASTORALE *
PANAMÁ	APPUI À L'ENCOURAGEMENT PASTORAL ET À LA SANTÉ AGRO-PASTORALE *
RÉP. DOM.	APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION PASTORALE

RÉP. DOM.	APPUI TECHNIQUE À LA RÉORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
MEXIQUE	APPUI À L'INIFAP POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE *

ZONE 2 - ANTILLES

BARBADE	APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
ÎLES DU VENT	APPUI À L'ORGANISATION ET À LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE * - DOMINIQUE - GRENADE - SAINTE-LUCIE
GUYANE	APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE POUR LA PRODUCTION FRUITIÈRE *
HAÏTI	COORDINATION DES SYSTÈMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE POUR LE SECTEUR AGRICOLE *
JAMAÏQUE	APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AGRO-PASTORALE
SURINAME	RENFORCEMENT DE LA DIVISION DE PRODUCTION ANIMALE
TRINITÉ-ET-TOBAGO	MISE AU POINT ET DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES RENTABLES POUR LA PRODUCTION DE CULTURES PÉRENNES *
DOMINIQUE	APPUI AUX PETITS PRODUCTEURS D'OVINS

ZONE 3 - PAYS ANDINS

BOLIVIE	RENFORCEMENT D'UN SYSTÈME NATIONAL DE FORMATION DES TECHNICIENS DU SECTEUR PUBLIC AGRICOLE ET DES PROMOTEURS DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
COLOMBIE	RENFORCEMENT DU SOUS-SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION EN SCIENCES AGRO-PASTORALES (SNICA) ET APPUI À LA BIBLIOTHÈQUE RODRIGO PENA
COLOMBIE	FORMATION DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES DES ORGANISMES DU SECTEUR AGRO-PASTORAL (PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION AGRO-PASTORALE - PNCA)
COLOMBIE	APPUI À L'INSTITUT COLOMBIE AGRO-PASTORAL (ICA)

COLOMBIE	APPUI AU MODÈLE INSTITUTIONNEL DE CENICANA DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE
COLOMBIE	UTILISATION DE MOYENS DE DIFFUSION MASSIVE POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ÉQUATEUR	ÉVALUATION DES PÂTURAGES TROPICAUX EN ÉQUATEUR
ÉQUATEUR	RENFORCEMENT DE L'INIAP *
ÉQUATEUR	APPUI AU CENTRE DE DOCUMENTATION DU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES *
PÉROU	TRANSFORMATION DE CULTURES ANDINES AU PÉROU
PÉROU	COOPÉRATION TECHNIQUE POUR RENFORCER LA RECHERCHE AGRAIRE *
VENEZUELA	APPUI AU RÉSEAU NATIONAL D'INFORMATION AGRO-PASTORALE (REDIAGRO)
VENEZUELA	APPUI AU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DE LA PRODUCTION DE LAIT ET DE VIANDE DU MAC-FONAIAP
VENEZUELA	APPUI AU SYSTÈME NATIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE *

ZONE 4 - SUD

ARGENTINE	COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC L'INTA POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
ARGENTINE	COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CRÉDIT, ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MACHINES *
CHILI	COOPÉRATION TECHNIQUE POUR RENFORCER LES PRINCIPAUX ORGANISMES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
CHILI	COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LE PERFECTIONNEMENT DES PROCESSUS DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE AGRO-PASTORALE *
PARAGUAY	RENFORCEMENT DU SOUS-SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT AGRO-PASTORAL ET FORESTIER

PARAGUAY	ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN À MOYEN TERME POUR LE SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE *
URUGUAY	COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LA FORMATION DE TROISIÈME CYCLE DES CHERCHEURS DU MGAP/CIAB
URUGUAY	COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT D'UN INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRO-PASTORALE *
BRÉSIL	COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC CENAGRI
BRÉSIL	APPUI À CEPLAC POUR LE RENFORCEMENT DE SES ACTIVITÉS DE RECHERCHE BIOLOGIQUE
BRÉSIL	COOPÉRATION TECHNIQUE POUR LE RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE AGRO-PASTORALE ENTRE L'IICA ET L'ENTREPRISE BRÉSILIENNE DE RECHERCHE AGRO-PASTORALE (EMBRAPA)
BRÉSIL	COOPÉRATION AVEC LE PERSONNEL TECHNIQUE DU MINISTÈRE EXTRAORDINAIRE CHARGÉ DES QUESTIONS D'IRRIGATION
BRÉSIL	APPUI ADMINISTRATIF AUX CENTRES INTERNATIONAUX
BRÉSIL	COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC EMBRAPA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE AGRO-PASTORALE ET LA DÉFINITION DE TECHNOLOGIE DANS LA RÉGION CENTRE-SUD (PROCENSUL II)
BRÉSIL	COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE *

* Projet sur le point d'être approuvé.

NOM DU PROJET	SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT PRÉVU (EN MILLIERS DE \$ US)	
B. PROJETS DONT LES RESSOURCES SONT EN NÉGOCIATION			
Appui technique pour le développement des programmes de l'IICA	ACDI (Canada)	300,0	400,0
Renforcement de la capacité de gestion des ressources et amélioration des capacités administratives dans les systèmes nationaux de recherche agro-pastorale en Amérique latine et aux Antilles	BID	723,5	723,5
	Norvège	160,0	160,0
Programme coopératif de recherche agricole pour la sous-région centrale (PROCICENTRAL)	BID/AID-ROCAP	1 000,0	1 000,0
Développement et transfert de technologie pour les petits producteurs d'aliments de base en Amérique centrale, au Panamá et en République Dominicaine	PNUD	400,0	400,0
Système d'information sur l'organisation et l'administration de la recherche agricole intéressant l'Amérique latine et les Antilles	CIID (Canada)	50,0	50,0
Coopération technique pour le renforcement institutionnel du secteur semences en Amérique centrale, au Mexique, au Panamá et en République Dominicaine	BID/AID-ROCAP	195,3	195,3

TABLEAU N° 3

**PERSONNEL TECHNIQUE AFFECTÉ AU PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

POSTE	PRÉNOM	NOM DE FAMILLE	LIEU
2.0	Eduardo	Trigo	Bureau central
2.1	Eduardo	Lindarte	Bureau central
2.1	Jorge	Ardila	Bureau central
2.2	Edmundo	Gastal	Uruguay
2.2	Víctor	Palma	Équateur
2.2	Antonio	Pinchinat	Pérou
2.2	Guillermo	Villanueva	Panamá
2.2	Jaime de J.	Isaza	Jamaïque
2.3	Guillermo	Hernández	Équateur
2.3	Teodoro	Tonina	Uruguay
2.3	Carlos	Molestina	Uruguay
2.4	Bommathanahal	Ramakrishna	Équateur
2.4	Rafael J.	Marte	Barbade
2.4	Hernán	Caballero	Équateur
2.4	Carlos E.	Fernández	Costa Rica
2.4	Miguel	Paulette	Brésil
2.4	Ignacio	Ansorena	Venezuela
2.4	Marcial	Jara-Almonte	Honduras
2.4	Raúl	Soikes	Panamá
2.4	Edgar L.	Ibarra	Honduras
2.4	Antonio	Saravia	Paraguay
2.4	Gustavo	Cubillos	Guatemala
2.4	Warren	Forsythe	Trinité-et-Tobago
2.4	Juan C.	Scarsi	Argentine
2.4	Oliver	Deaton	Bolivie
2.4	Vivian	Chin	Jamaïque
2.4	Horacio	Stagno	Uruguay
2.4	Miguel	Cetrángulo	Pérou
2.4	Héctor	Albuquerque	Chili
2.4	Eduardo	Indarte	Rép. Dominicaine
2.4	Marcial	Abreu	Chili
2.4	Héctor	Muñoz	Guyane
2.4	Joel	Maltos	Rép. Dominicaine
2.4	Manuel	Ruiz	Bureau central
2.4	Rufo	Bazán	Brésil
2.5	Gustavo	Lizarraga	Brésil
2.5	Omar	Brevis	Brésil
2.5	Waldo	Espinoza	Brésil
2.5	Sun Jen	Yang	Colombie
2.5	Ricardo	De Leon García	Costa Rica

2.5	Eduardo	Lleras	Brésil
2.5	Jorge	Echeverri	Turrialba
2.5	Sergio	Ruano	Costa Rica

Code des postes :

2.0	Directeur général
2.1	Spécialiste du programme à la Direction générale
2.2	Spécialiste régional du Programme
2.3	Spécialiste de projet du Programme
2.4	Spécialiste de projet de bureau, quotes-parts
2.5	Spécialiste de projet de bureau, autres fonds

**VOLUMES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE DE
DOCUMENTS OFFICIELS**

**Doc.
No.**

- 1 **Plan General del IICA**
 (1970 -- español e inglés)
- 2* **Comisión Asesora**
 (1970 -- español e inglés)
- 3* **Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural**
 (1971 -- español)
- 4 **Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva -- San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972**
 (español e inglés)
- 5 **Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura -- Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971**
 (español)
- 6* **Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva -- Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973**
 (español e inglés)
- 7 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva -- Washington, D.C. Período: 1962-1972**
 (español e inglés)
- 8 **Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva -- Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974**
 (español e inglés)
- 9* **Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva -- Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975**
 (español e inglés)
- 10* **Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis**
 (1976 -- español e inglés)

* Epuisé

- 11 **Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva – Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976**
(español e inglés)
- 12* **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar**
(1977 – español e inglés)
- 13* **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva – Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977**
(español e inglés)
- 14* **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura -- Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977**
(español e inglés)
- 15* **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años.**
(1977 – español e inglés)
- 16 **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva – Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978**
(español e inglés)
- 17* **Décimoctava Reunión Anual de la Junta Directiva – La Paz, Bolivia, 14 a 16 de mayo de 1979**
(español e inglés)
- 18 **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva -- México, D.F., 22 a 26 de setiembre de 1980**
(español e inglés)
- 19 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C. Período: 1973-1980**
(español e inglés)
- 20 **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 17 a 19 de febrero de 1981**
(español e inglés)
- 21 **Octava Conferencia Interamericana de Agricultura -- Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981**
(español e inglés)

* Epuisé

- 22 rev. Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (1986 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA (1984 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-17 septembre, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 31 Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 29 juillet – 2 août 1985
- 32 Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture -- Montevideo, Uruguay, 21-25 octobre, 1985
- 33 Sixième réunion ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 13 – 17 juillet, 1986 (français, espagnol, anglais et portugais)

34. Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'agriculture – México, D.F., México, 27-30 octobre, 1986
(français, espagnol, anglais et portugais)
35. Plan à Moyen Terme 1987-1991
(français, espagnol, anglais et portugais)
36. Septième Réunion Ordinaire du Comité Exécutif – San José, Costa Rica, 15 – 19 juin, 1987
(français, espagnol, anglais et portugais)
37. Programme II: Mise au Point et Transfert de Technologies.
(français, espagnol, anglais et portugais)
38. Programme I: Analyse et Planification de la Politique Agricole.
(français, espagnol, anglais et portugais)

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant a:

Dirección para la Coordinación de
Asuntos Institucionales
Oficina Central del IICA
Apartado 55 – 2200 Coronado
San José, Costa Rica

Ce document a été édité et publié para la Direction pour la Coordination des affaires institutionnelles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

Les fonctionnaires de cette Direction et ceux de l'imprimerie de l'IICA ont participé à sa réalisation. Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en août 1987 et tiré à 100 exemplaires.



INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

L'Institut est l'organisme du système interaméricain spécialisé pour l'agriculture. Il fut établi par les gouvernements américains dans le but de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres, pour étendre leur développement agricole et parvenir au bien-être de la population rurale. L'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, établi le 7 octobre 1942, fut réorganisé et prit le nom d'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture aux termes d'une Convention proposée à la signature des Etats Américains le 6 mars 1979, et qui entra en vigueur en décembre 1980.

Les Etats membres de l'IICA sont: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, El Salvador, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinidad et Tobago, Uruguay et Venezuela.

Observateurs permanents: Allemagne, Autriche, Belgique, Corée, Egypte, Espagne, France, Italie, Israel, Japon, Portugal et Pays-Bas.

L'adresse au Siège central est: Boîte postale 55, 2200 Coronado, San José, Costa Rica. Câble: IICASANJOSE. Téléx: 2144 IICA. Téléphone: 29-02-22.

